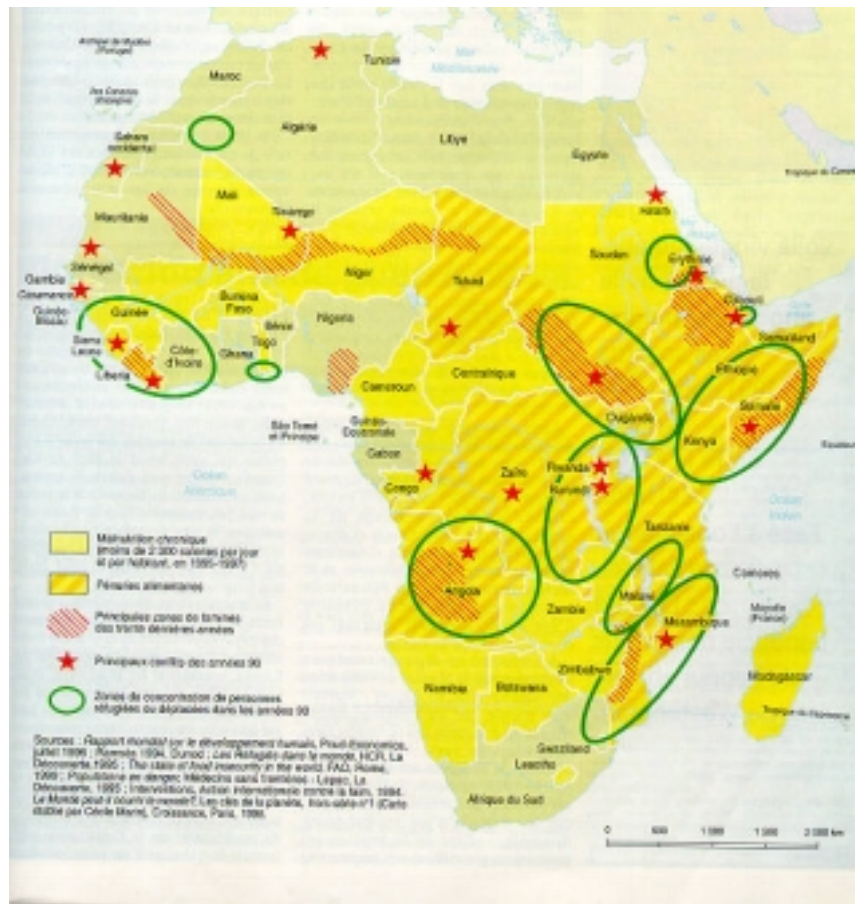


Mémoire de géopolitique:

“Quelle solution aux conflits ethniques en Afrique noire?”



C.E (Gend. Sénégal) Jean-Baptiste TINE

1. Quelle solution aux conflits ethniques en Afrique noire ?
2. Chef d'escadron TINE, Jean-Baptiste . Gendarmerie nationale Sénégal
3. . 03 mars 2000
4. Division B
5. Mémoire de géopolitique.
6. L'Afrique est plongé dans un état de sous-développement chronique aggravé d'une grande instabilité due aux conflits ethniques. Les solutions mises en œuvre jusqu'à maintenant ne sont pas satisfaisantes en raison d'une erreur de diagnostic portant sur l'origine réelle des rivalités ethniques. Pourtant, des solutions pratiques existent bien pour résoudre définitivement les conflits en Afrique : Elles consistent dans le réaménagement général de la carte politique du continent à travers une approche fédérale originale qui serait mise en œuvre aussi bien à l'intérieur des Etats qu'entre eux ; Le problème fondamental étant en effet celui du contenu du projet démocratique et de la viabilité économique des espaces dans ce continent.
7. Mots-clés : Afrique, conflit(s), ethnie(s), fédéralisme, intégration.

L'Afrique laisse très peu de gens indifférents même si certains affirment à tort qu'elle ne constitue plus un enjeu. Dans un contexte de globalisation, aucun marché ne laissera personne indifférent. Le potentiel de matières premières qui a été une des causes de l'entreprise coloniale est toujours fabuleux. Sans compter les enjeux d'interdépendance liés à la sécurité internationale et à l'environnement.

Sur le plan racial sa diversité est unique car, elle renferme des Noirs, des Blancs et des populations à peau noire qui ne peuvent être classées de race noire (comme les mélanodermes).

Elle abrite des chrétiens, des musulmans et des animistes par-delà les différences raciales et ethniques. Et, c'est sur le plan ethnique, qu'elle voit culminer sa diversité avec pas moins d'un millier d'ethnies.

L'Afrique étonne, exaspère et intrigue aussi en raison de son instabilité et de son état de sous-développement chronique que beaucoup pensent irréversible. Cette opinion pessimiste se justifie par la question de la viabilité des Etats post-coloniaux. La question de l'unité nationale est préoccupante dans les trois-quarts du continent. En fait, c'est uniquement dans la partie subsaharienne, communément appelée Afrique noire, objet de l'étude, que l'unité nationale est sujette à question.

Les indépendances qui étaient sensées mettre le continent sur la voie du progrès n'ont apporté que déception. Il n'y a aucun pays d'Afrique noire dont les institutions politiques sont suffisamment consolidées. Tous les Etats demeurent fragiles et à la merci de n'importe quelle faction armée.

Sur le plan économique, le thème majeur dès qu'on aborde les questions africaines reste l'aide au développement et les problèmes d'annulation ou de renégociation de la dette.

Des plans d'ajustement structurel ont été mis en place mais ils ont échoué. Ils ont été modifiés en plans d'ajustement structurel renforcé sans pour autant que les Etats, encore moins les populations ne voient le bout du tunnel. Maintenant, ce sont des facilités d'ajustement structurel, toujours renforcé qui ont été annexées aux plans afin de permettre aux Etats si durement éprouvés par la dette de pouvoir mieux s'endetter.

C'est dire que les solutions politiques et économiques du cas africain restent problématiques.

Dès lors, on peut, on a le devoir de faire des propositions de solutions susceptibles d'instaurer une paix juste et durable ainsi qu'une organisation capable de mettre une fois pour toutes l'Afrique sur la trajectoire du développement.

Des solutions pratiques existent bien pour résoudre définitivement les conflits en Afrique : Elles consistent dans le réaménagement général de la carte politique du continent à travers une approche fédérale originale qui serait mise en œuvre aussi bien à l'intérieur des Etats qu'entre eux ; Le problème fondamental étant en effet celui du contenu du projet démocratique et de la viabilité économique des espaces dans ce continent.

En effet, la situation est extrêmement grave du fait du caractère endémique des handicaps, notamment ceux relatifs aux conflits parce que leurs causes sont pour une large opinion d'origine pré coloniale ; Or, si les conflits sont toujours interethniques, leurs causes réelles sont contemporaines ; Leur solution devrait donc consister dans la conception d'une organisation politique et territoriale originale mais, réaliste.

I - L'Afrique un concentré de problèmes.

L'Afrique se distingue dans le concert des nations par la concentration de maux de toute nature qu'elle recèle. En comparaison des autres régions comme l'Asie et l'Amérique latine, l'Afrique est lourdement handicapée parce ce qu'elle se singularise par la prolifération d'Etats et de conflits, la faillite économique et politique.

11- Genèse de la prolifération étatique

Par un phénomène qui a été fort justement baptisé « balkanisation », l'Afrique connaît une prolifération étatique à nulle autre pareille. On y dénombre 52 Etats pour une population de 680 millions d'habitants. En comparaison, l'Asie compte 33 Etats pour au moins 3 milliards d'habitants et l'Europe quant à elle, après l'éclatement de l'Union soviétique aligne, elle aussi, 33 Etats pour 794 millions d'habitants.

La raison fondamentale de cet émiettement des Etats réside dans la marche heurtée des ces territoires vers l'indépendance. L'exemple de l'Afrique de l'Ouest est très illustratif ;

La loi-cadre française de 1956, présentée comme une simple loi de décentralisation administrative, dotait en réalité les territoires d'une véritable personnalité en instituant des exécutifs locaux responsables devant des assemblées législatives locales. Le principe de l'indépendance était donc implicitement admis même si les termes et le calendrier n'en avaient pas été définis.

Le Togo et le Cameroun, en raison de leur statut particulier¹, donneront le signal du départ. « En 1956, le plébiscite en faveur de l'intégration de la partie occidentale du Togo à la Gold Coast et la mise en place d'un gouvernement autonome au Togo français marquèrent leur rupture ... Désormais, les deux Togo suivirent chacun son destin »².

Le Cameroun suivra à peu près la même voie. Le 11 février 1961, à l'occasion d'un référendum dans la partie britannique, le Nord vota massivement en faveur d'un rattachement au Nigeria tandis que la Southern Cameroon choisit le rattachement au Cameroun oriental. C'est ainsi que le Cameroun est devenu le premier Etat fédéral d'Afrique issu de deux colonisations.

L'évolution du reste de l'Afrique suivra un processus similaire en maints points. La mise en place d'exécutifs locaux par la loi Defferre a constitué ce qu'on a considéré comme étant la première étape de la balkanisation. Il a suffi d'exalter les

¹ Ils étaient soumis au contrôle de l'ONU.

² Encyclopédia Universalis.

querelles entre les fédéralistes et les antifédéralistes pour que l'idée fédérative fut enterrée. Après le « non » de la Guinée, la marche rapide vers des indépendances séparées fut enclenchée.

12- La faillite économique.

Les traits caractéristiques de l'Afrique subsaharienne dans le domaine économique sont la marginalisation progressive, la pauvreté et l'endettement chronique.

Le continent se trouve de plus en plus à la périphérie du monde dans en matière d'échanges commerciaux et de flux financiers.

Ainsi, l'Afrique n'est destinataire aujourd'hui que de 7% des flux de capitaux privés contre 40% pour l'Asie du sud-est.

L'aide publique est tombée à 50 milliards de dollars en 1997, son plus bas niveau dans la décennie 90 selon l'OCDE.

Les investissements directs étrangers en Afrique ne sont que de 3 à 4% du total des placements effectués dans les pays du Sud.

Sur le plan commercial le continent noir se contente de 2,8% des échanges mondiaux loin derrière l'Asie à 25,8% et l'Europe à 46%.

60% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Cette situation se manifeste par le faible accès des populations aux biens et services de base (éducation, santé eau assainissement, transport énergie, communication) "qui font qu'une vie réellement humaine soit réellement supportable".

Plus concrètement 4 Africains sur 10 dix sont mal nourris alors que l'espérance de vie y est la plus basse du monde, Le produit national brut qui déclinait de 1,3% pendant les années 80 a continué de chuter plus vite entre 1990 et 1994 (moins 1,8% par an).

La baisse des recettes d'exportation de 15 à 40 % selon les produits a aggravé la situation de la dette qu'elles servaient principalement à payer. L'Afrique subsaharienne dépense quatre fois plus pour rembourser sa dette que pour toutes ses dépenses de santé et d'éducation. La dette s'élève à 200 milliards de dollars (80% du Produit National Brut).

Ainsi 30 pays sur la cinquantaine de pays africains ont dû recourir aux organismes internationaux susceptibles de leur accorder un concours financier, en particulier les institutions de Bretton woods, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Les programmes de ces institutions sont connus sous l'expression de plans d'ajustement structurels. Leur objectif principal est de « rétablir la capacité de paiement des pays « aidés » et leur capacité de production ».

Ces plans, d'orientation fondamentalement libérale se déclinent essentiellement en contraction massive des dépenses publiques, suppression des subventions à l'agriculture, à l'éducation, à la santé ; liquidation ou privatisation du secteur public de l'économie ; mise en place d'un environnement législatif et fiscal favorable et léonin pour la libre circulation des capitaux.

Entamés dans les années 80, ces plans ont conduit, à deux exceptions près, aujourd'hui à une « sérieuse détérioration des conditions de vie des catégories sociales subordonnées, une désindustrialisation notable, l'aliénation du patrimoine public au profit de factions au pouvoir et d'intérêts étrangers sans pour autant conduire à un rétablissement des grands équilibres ni à une relance de l'appareil productif »³.

13- La généralisation des conflits armés.

« L'Afrique est ainsi faite et a été ainsi faite par ceux qui l'ont dominée, que, se jouant de ses faiblesses, la guerre, sa vieille compagne, ne l'a jamais laissée en paix »⁴.

Les conflits sont nombreux et leurs conséquences très graves. Plus internes que frontaliers, on en dénombre une quarantaine de majeurs qui ont causé près de dix millions de morts depuis quarante ans environs.

« En 1990, on recensait treize conflits ouverts : des guerres civiles majeures en Ethiopie, en Angola, au Libéria, au Mozambique, en Somalie, au Tchad ; des conflits armés de minorités en Ouganda, au Mali, en Mauritanie, au Sénégal, au Sahara Occidental, au Soudan et au Rwanda. A quoi on pouvait ajouter, en raison de sa dimension et de son enjeu, la guerre civile larvée en Afrique du sud. »⁵

« D'autres conflits sont apparus [ultérieurement]. Territoriaux sur fond de richesses pétrolières :...La presqu'île de Bakassi, dans le golfe de Guinée, est revendiquée à la fois par le Nigéria et le Cameroun ; au nord du Ghana ; dans le nord-ouest du Kenya ; dans le Shaba et le Kivu , deux des principales régions du Zaïre ; et, surtout au Burundi et au Rwanda, ces deux petits Etats jumeaux de l'Afrique des Grands Lacs, théâtre de génocides croisés et d'un désastre sanitaire sans précédent. »⁶

« De plus en plus, les guerres s'avèrent être le principal facteur d'appauvrissement de l'Afrique subsaharienne, constate le Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD) qui s'alarme des ravages dramatiques provoqués dans la vingtaine de pays en situation de conflit armé ou civil ... La guerre en Afrique est responsable, en 1998, de 7 millions de réfugiés et de 20 millions de personnes déplacées, et la présence de 20 millions de mines antipersonnel constitue une menace permanente pour les populations »⁷

14- La faillite politique.

Elle se manifeste par la mise en place de fictions de républiques dès l'indépendance ; Et, ce dispositif institutionnel atypique s'appuyait sur un système partisan lui-même particulièrement original alors que les Etats partageaient le lot commun de la sous-administration.

³ Marchés tropicaux et méditerranéens du monde Septembre 1991.

⁴ Jacques de Barrin, « les treize guerres d'Afrique » Le Monde 19 octobre 1990.

⁵ Philippe Leymarie, in Le Monde diplomatique, septembre 1994.

⁶ Ibid.

⁷ Année stratégique 2000.

En dépit de l'existence de royautes dans la période précoloniale, la plupart des Etats d'Afrique noire ont pris la forme républicaine avec le paradoxe d'un affichage constitutionnel d'inspiration occidentale à côté d'un exercice du pouvoir de type communiste.

On a pu distinguer deux types de régimes présidentiels :

- Celui qui a été mis en place qu'il convenait mieux aux dirigeants du pays. C'est le cas de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Tanzanie et de tant d'autres.
- Et le régime présidentiel de fait. Le Président de la République est le véritable maître de l'Etat, continuant de gouverner même si ses ministres étaient renversés (ancienne constitution du Tchad), ou ne peut être constitutionnellement renversé que dans des conditions en pratique impossibles à réunir. Un député peut être révoqué par le président alors que le gouvernement n'est pas réellement responsable devant le parlement.

Dans les deux cas les pouvoirs accrus du chef de l'Etat et la concentration du pouvoir distinguent la copie africaine du modèle classique :

- La durée du mandat dépasse 5 ans : 7 ans au Gabon, au Sénégal et au Togo, 6 ans à Djibouti.
- Des leaders se sont faits désigner président à vie.
- Le président peut dissoudre l'Assemblée nationale voire révoquer un député.
- Certains régimes dits progressistes se sont affublés d'un conseil révolutionnaire ou d'un bureau du parti unique dont les membres sont nommés par le président ; « Comme, il dirige le parti unique (ou dominant) le plus souvent comme président, parfois comme secrétaire général, il a la possibilité de désigner lui-même tous les candidats à des fonctions électives ».

Le parti politique dont il est question ici est le parti unique de la période de la guerre froide dans la mesure où, d'une part il a été le recours institutionnel initial dans tous les Etats, et, d'autre part, le multipartisme né dans les années 90 est plus le résultat de contraintes extérieures⁸ et trahit les particularismes des pratiques politiques locales.

L'aspect le plus typique est que le parti est dominant au sens fort : l'expression politique est ici foncièrement collective car plus qu'un individu, c'est un groupe qui adhère au parti. C'est ainsi qu'un parti fort a une large implantation régionale se confondant généralement à une aire ethnique et/ou religieuse. Plus cette aire couvre le territoire, plus le parti est dominant et toute opposition devient une opposition moins idéologique que régionale, religieuse et/ou ethnique au pouvoir central et à l'Etat. Elle justifie pour cette raison l'usage de tout moyen pour être réduite : cette réduction peut se faire par la fusion de deux ou plusieurs partis qui marginalisent par cette voie l'autre parti lequel perd toute chance de se faire entendre même à la suite d'élections régulières. Il suffit pour cela d'instaurer un scrutin de liste majoritaire.

Un autre trait marquant du parti africain est qu'il consacre moins une lutte d'idées ou de classes qu'une opposition régionale ou ethnique. C'est par exemple le cas en Angola où, l'UNITA dispute le pouvoir au MPLA depuis l'indépendance sans qu'il n'y ait aujourd'hui aucune perspective d'entente à moyen terme.

⁸ A l'exception notable du Sénégal où le multipartisme n'a connu qu'une brève et ancienne interruption.

Enfin, en fournissant des cadres à l'administration le parti politique espère impulser le plus fidèlement les orientations programmatiques de son leader. Alors on arrive à confondre le parti et l'Etat, le clan et la République. La contestation d'un parti dominant devient celle de la République d'autant que l'Etat, en principe au-dessus du système grâce à une administration apolitique a instrumentalisé cette dernière.

La disparition de fait de l'autorité des chefferies traditionnelles sous la période coloniale a mis les premiers dirigeants face au défi urgent d'encadrement de sociétés de groupes. Il ne restait qu'à s'appuyer sur le parti politique et l'administration. Cette dernière accusait d'emblée un certain nombre de faiblesses par sa nature et ses moyens ; Mais en plus, son fonctionnement était largement influencé par le dispositif partisan lui-même très original, comme précédemment décrit.

L'administration post-coloniale imprime dès sa mise en place une rupture. Alors que le colonisateur avait partout cherché à laisser se développer de relatives libertés locales, les gouvernants africains sont tous revenus à un centralisme hiérarchisé et centralisé dans le but de mieux affermir l'autorité du pouvoir central.

Mais, le fonctionnaire est plus ou moins coupé de la société car privilégié dans un environnement sinistré, de par son traitement, les facilités et le prestige de la fonction administrative. Et comme cette fonction relève du pouvoir discrétionnaire du gouvernement, donc du parti dominant, il est bridé.

De plus, les fonctionnaires sont souvent mal préparés à leur tâches soit par manque de formation suffisante soit par inadéquation.

Enfin, ils sont exposés à la corruption, en raison des sollicitations multiples dont ils sont l'objet de la part d'une famille extrêmement large et de la tentation légitime d'un train de vie correspondant aux standards des pays de référence.

Il ne reste donc à ces cadres que l'alternative de tout faire pour être mutés dans les capitales pour amoindrir les rudesses de leur existence ou mieux, obtenir un poste à l'étranger.

D'autre part, sur le plan local les moyens minimum permettant à une administration de fonctionner manquent cruellement : véhicules, carburant, papier, stylo, personnel et même police.

Dans ces conditions il apparaît que l'Afrique est sous administrée avec pour corollaire le fait que les citoyens échappent au contrôle de l'Etat, « à ses bienfaits comme à ses excès. Ils se replient sur eux-mêmes, leur village ou leur tribu et en cas de danger traversent une frontière artificielle et impossible à contrôler pour rejoindre un autre village [quelques fois du même nom] de la même tribu, dans l'Etat voisin ».⁹

Décolonisée en ordre dispersé par la faute de l'égoïsme de certaines de ses élites mais, aussi, avec le coup de pouce des anciens colonisateurs, l'Afrique n'a pas su mettre en place des économies viables et saines. L'étroitesse des marchés

⁹ Encyclopédia Universalis.

intérieurs, la continuation de l'ordre économique colonial fondé sur des structures de traite et la dette conséquente de l'effondrement des prix des matières premières associées à la mauvaise gestion, les détournements et la corruption hypothèquent durablement le décollage économique du continent.

L'Afrique n'a pas pu, non plus, pu mettre en place des dispositifs institutionnels et politiques démocratiques. Au contraire, elle a tenté de fonctionner avec des partis uniques et, plus tard, "polémogènes" parce que fondés sur des bases non idéologiques mais régionales, ethniques ou religieuses (voire les trois en même temps), servis par une administration partisane, non performante et très souvent largement corrompue.

Ce système a conduit presque partout à des tensions politiques permanentes et à l'irruption récurrente de la gent martiale dans l'arène politique (comme en Côte d'Ivoire en décembre 1999) ; D'où, cette instabilité politique et institutionnelle chronique en Afrique.

Face à cette instabilité et son cortège de situations d'insécurité opposant systématiquement des ethnies, nombre d'études ont tenté d'expliquer le phénomène par des contentieux issus de la traite négrière alors que les causes sont plutôt contemporaines.

II – CAUSES FONDAMENTALES DES CONFLITS.

La plupart des études sur le sujet s'accorde à imputer les rivalités ethniques aux contentieux issus de l'esclavage. Mais en fait, si la présence du facteur ethnique perdure, elle est due à l'inanité des modes d'exercice du pouvoir exacerbés par les convoitises sur les ressources locales ; A cela, il convient d'ajouter l'incapacité des armées régulières à remplir leur mission première et les influences étrangères.

21- Le facteur ethnique.

La totalité des Etats post-coloniaux d'Afrique est constituée de plusieurs ethnies regroupées par la colonisation au sein de nouveaux espaces politiques. Indépendamment de leur nombre, la coexistence de ces ethnies pose des problèmes d'organisation du système politique à travers l'enjeu du contrôle du pouvoir.

En d'autres termes, la question est celle de l'exercice du pouvoir :

- Soit une minorité ethnique prétend diriger par la force les autres composantes.
- Soit, au contraire, une majorité ethnique s'entête à vouloir régner seule, à l'exclusion totale de toute autre composante ethnique.

Ainsi, en Afrique Occidentale, suffit-il simplement de prendre l'exemple des jumeaux Libéro-Sierra-Léonnais.

Tous deux sont nés dans leur forme actuelle du mythe du « retour au pays natal » des descendants d'esclaves afro-américains.

Cette population, plus instruite, s'est d'emblée accaparée des leviers économiques et politiques des deux Etats avec, plus tard l'appui d'opérateurs économiques Libano-syriens.

Appelés *settlers*, par opposition aux *natives*, ils ne représentent dans aucun des deux pays 5% de la population mais sont au départ à la barre partout. Sans qu'il n'existe dans aucun des deux Etats une ethnie à elle seule réellement majoritaire, il allait de soi qu'un conflit naquît à terme entre les composantes. Cependant, on ne peut pas affirmer qu'il y a un contentieux entre anciens négriers et descendants de victimes. C'est un problème de démocratie qui se pose.

Plus au Sud le Rwanda et le Burundi sont aussi réputés jumeaux en raison de beaucoup de similitudes : histoire précoloniale, période coloniale, composition et conflits ethniques.

Dans les deux pays, une majorité Hutu (80 à 90%) est opposée à une minorité Tutsi (9 à 14%) qui a toujours tenu les rênes du pouvoir. Ainsi au Burundi, en 1993, des élections démocratiques avaient naturellement porté à la présidence un Chef d'Etat Hutu. Celui-ci verra son autorité et son pouvoir immédiatement sapés par une « convention de gouvernement » dont l'objectif était de lutter contre « la tyrannie du nombre », un putsh a rétabli un Tutsi au pouvoir grâce à une armée pour l'essentiel Tutsi.

Au Rwanda voisin, une « Révolution sociale » survenue en 1959 avait permis à la communauté Hutu de diriger le pays jusqu'en 1994. A la suite de l'assassinat du président Habyarimana, vraisemblablement par un réseau de son propre camp mécontent de l'ouverture démocratique, l'APR, un mouvement armé d'obédience Tutsi a conquis le pouvoir après une guerre très meurtrière.

Enfin, un autre conflit emblématique est celui de la République Démocratique du Congo. Etat-continent composé de plus de 250 ethnies, ce pays a très rarement connu des périodes de paix. De l'irrédentisme Katanguais au particularisme Kasaïen sans oublier la poudrière du Kivu, tout y est passé pour contester la légitimité du groupe du Nord (12%) au pouvoir sous Mobutu. Aujourd'hui il semble que le premier conflit régional s'y développe.

Au vu de la permanence du facteur ethnique dans tous les conflits majeurs, force est d'admettre que les rivalités ethniques sont la base de la violence politique en Afrique. Cependant, il n'est pas juste d'imputer ces rivalités à des contentieux nés de la Traite négrière. L'ethnie apparaît en effet comme un levier commode d'assouvissement d'ambitions personnelles politiques et/ou économiques dans la mesure où, à de rares exceptions (Ethiopie-Erythrée), il n'y a des affrontements armés que dans des zones riches, habitées par des populations vraiment pauvres, où les structures politiques manquent de représentativité, l'administration de consistance alors que les armées régulières se disputent la palme de l'illégitimité et de la faiblesse des capacités militaires.

22- L'existence d'enjeux économiques.

Les zones de conflit partagent en général la particularité de receler presque toutes des ressources minières et autres dont les bénéficiaires de la rente suscitent des convoitises.

Le Libéria recèle du fer, de diamants, d'hévéa et de bois précieux. A titre d'exemple « le minerai de fer extrait du gisement du mont Nimba est parmi les plus riches du monde avec une teneur en fer dépassant les 67% »¹⁰.

En Sierra-Léone le contrôle des zones diamantifères et minières du sud et de l'est du pays constituait un enjeu majeur et a été à l'origine d'un tournant décisif dans l'évolution des opérations avec l'engagement de mercenaires étrangers.

La RDC quant à elle fait figure de « scandale géologique » car il n'existe aucun pays au monde qui concentre à lui seul autant de richesses. Son sous-sol est gorgé de cuivre, cobalt, or et diamants ; « Son potentiel hydroélectrique exceptionnel lui donne la possibilité de devenir la « dynamo » du continent noir et une terre particulièrement fertile, favorable à de nombreuses cultures et bénéficiant d'une pluviosité optimale en fait le grenier potentiel de toute l'Afrique ».

Pourtant, partout la répartition de la rente a été le prétexte du déclenchement des hostilités. Malgré toute la manne que génère ces ressources les populations autochtones des zones de production s'estiment lésées. En effet, les pouvoirs en place tous issus de coups d'états reflètent systématiquement une tendance ethnique qu'ils proclamaient combattre.

Samuel Doe du Liberia, profitant de l'antagonisme entre les *Settlers* venus des Amériques (5% de la population) et des *Natives*, a renversé lors d'un coup d'Etat sanglant le président William Tolbert au motif que ce dernier était un usurpateur. Cela ne l'a pas empêché par la suite de se voir reprocher une Khranisation¹¹ du pouvoir cause directe du déclenchement de la guerre avec la naissance du NPFL¹² de Charles Taylor.

En RDC, ce sont les Ngabas et Nbandis (classés dans le groupe soudanais qui représente 12% de la population) de la province de l'Equateur qui constituent les barons du régime de Mobutu. Sa fortune personnelle (de son vivant) serait supérieure à la dette extérieure du Zaïre de l'époque alors que la grande masse des « citoyens » « apparaît statistiquement en perpétuelle survie ».

Au Rwanda en revanche, le cas de figure est inverse puisque la majorité Hutu qui a pris le pouvoir à son profit exclusif lors de la « Révolution sociale » est chapeauté par un clan de proches de la belle-famille présidentielle dénommé l'Akazu. Ce clan est au centre de toutes les affaires financières et économiques du « Pays des mille collines ». « L'Etat est colonisé – à la zaïroise- par une faction originaire des départements du Nord-Ouest ». La contestation Tutsi ne repose pas uniquement sur des considérations politiques car affairisme et corruption sont de plus en plus visibles.

¹⁰ Mondes Rebelles, acteurs, conflits et violences politiques édition 1996.

¹¹ De l'ethnie Khran, 10% de la population Libérienne.

¹² National patriotic front of Liberia, pivot du drame libérien.

A la lumière de ces développements, il est évident que pour aucun pouvoir acquis de force dans les pays en conflit la récolte n'a tenu la promesse des fleurs. On s'empare de l'Etat par la force des armes, assassine à tour de bras, prétend moraliser la vie publique puis, s'entourant de proches de la même région comme bouclier protecteur, on commence la prédation au détriment de la communauté.

La montée de la contestation violente, voire armée est d'autant plus facile que l'armée est incapable de préserver l'intégrité du territoire national.

23- L'incapacité des armées « régulières » à faire face.

Deux principaux cas de figures se présentent dans l'étude des armées régulières africaines se rapportant à leur orientation initiale mais au final l'incapacité à préserver l'intégrité du territoire national les unit dès lors qu'un conflit naît.

D'abord, il y a eu des armées qui se sont retrouvées au pouvoir parce que les politiques avaient perdu le contrôle de la situation.

Ces armées, bâties sur les avec des personnels autochtones transférés des troupes coloniales, étaient de recrutement essentiellement rural, de formation apolitique et une réelle discipline militaire leur donnait la cohésion nécessaire pour servir loyalement le pouvoir civil.

Mais face à des conflits sociaux dans les centres urbains à la suite de mesures impopulaires, les armées refusent de conduire la répression violente préconisée par les autorités. La situation allant se détériorant, le gouvernement perdant progressivement tout soutien populaire, des militaires prennent le pouvoir. Or, une fois au pouvoir, ils s'y installent et face aux mêmes défis que leurs prédécesseurs, reconduisent les mêmes schémas, les mêmes travers et le cycle recommence.

Les exemples du Congo et du Burkina-Faso illustrent parfaitement ce processus. Les perdants ont tout loisir de constituer des factions armées pour sinon prendre leur revanche, arracher ce qu'ils estiment leur être dû dans les ressources du pays ou au moins compter dans la distribution des postes de responsabilités et des ressources qui en découlent.

Le deuxième cas de figure est celui d'une instrumentalisation initiale de l'armée sur des bases tribales ou ethniques. Ici, dès l'indépendance ou juste après le coup d'Etat, le nouvel homme fort tribalise ses forces en s'appuyant sur une garde prétorienne qui a ses faveurs.

Les cadres des autres ethnies sont marginalisés et toute contestation fait l'objet du traitement le plus extrême possible. Ces forces ne tardent pas à être impopulaires mais gagnent de l'importance dans les appareils administratifs et politiques dont elles sont le seul rempart. De formation rudimentaire parce que la défense de l'intégrité du territoire n'est pas leur destination, d'encadrement médiocre

parce qu'orienté vers les tâches politiciennes et la prédation, ces forces montrent leurs limites à la première sérieuse alerte.

Le Zaïre illustre parfaitement ce trait de figure avec le régime de Mobutu avant sa chute :

« Pour assurer la survie de son régime, le président Mobutu dispose d'un triptyque d'unités fidèles, du moins correctement payées pour le demeurer.

- Le fleuron du camp mobutiste est constitué par la Division spéciale présidentielle (DSP). Véritable armée dans l'armée, cette force autonome de 6500 à 7000 hommes recrute exclusivement parmi les Ngbakas et Ngbandis (ethnies nordistes implantées dans l'Equateur et dont sont issus les principaux barons du régime).

Commandée par le général Etienne N'Zimbi, un neveu de Mobutu, la DSP est cantonnée à Kinshasa. Elle est intervenue sans ménagement lors de la mutinerie de janvier 1993, profitant de la confusion et de sa pratique de tirer dans le tas sans discernement pour liquider certains opposants.

- Les autres piliers du régime sont le Service d'action et de renseignement militaire (Sarm), dont les effectifs sont estimés à environ 2000 hommes, et la Garde civile (Gaci) forte d'environ 12000 hommes. Cette force paramilitaire, à la réputation déplorable, recrute à l'image de la DSP parmi les petites ethnies nordistes de l'Equateur et du Haut-Uélé. Elle est commandée par le général Kpama Baramoto, qui n'est autre qu'un des beaux-frères du président Mobutu ».¹³

Les traits communs à toutes armées demeurent leur incapacité généralisée à faire face à une menace sérieuse, c'est-à-dire l'incompétence et/ou l'indiscipline :

- Soit elles concèdent une partition de fait du territoire national en attendant les négociations rituelles comme Sierra-Léone en 1995 :

« ...Si la rébellion est incapable de progresser, l'armée, désorganisée et indisciplinée, est tout aussi incapable d'éradiquer son adversaire. ..Les combats se poursuivent, toujours aussi meurtriers. Aucun camp n'étant en mesure de l'emporter, le conflit s'engage dans un sanglant match nul... Il n'est pas rare que des soldats revendent des armes et des munitions à la rébellion, que certaines garnisons s'entendent localement avec les insurgés pour leur abandonner temporairement le contrôle d'une ville, que les déserteurs de chaque camp unissent leurs efforts à la recherche de populations à racketter et de villages à mettre à sac. Une analyse détaillée du déroulement du conflit fait apparaître que de nombreuses exactions mises sur le compte de la rébellion sont souvent le fait d'unités de l'armée indisciplinées...»¹⁴,

- Soit les armées régulières concèdent une défaite pure et simple devant les factions armées comme au Rwanda entre 1992 et 1994:

« ...Le niveau opérationnel des Forces armées rwandaises est extrêmement médiocre et les soldats mal entraînés, sont très indisciplinés. Les cas de désertions et de mutineries sont très fréquents...Trop occupée à diriger les tueries, la clique "génocidaire" au pouvoir va s'avérer incapable de résister efficacement à la poussée du Front patriotique rwandais. Apparemment pris par surprise par les événements

¹³ Mondes rebelles, acteurs, conflits et violences politiques édition 1996.

¹⁴ Ibid.

sanglants se déroulant à Kigali, l'APR¹⁵ ne réagit sur le plan militaire qu'à partir du 08 avril. Il faut 03 jours à ses éléments avancés pour atteindre Kigali. Mais faute d'effectifs en nombre suffisant, la prise éclair de la capitale échoue en raison de la résistance opiniâtre des FAR¹⁶, bien secondées par la population Hutu qui a tout à craindre des représailles du FPR¹⁷. S'ensuit alors durant trois mois une sanglante bataille, qui ne s'achève que le 4 juillet par la victoire des combattants Tutsis. Dans le reste du pays, la progression des rebelles se déroule lentement et méthodiquement, sans rencontrer une trop vive résistance de la part des FAR, confrontées à d'importants problèmes de logistique, de cohésion et d'encadrement. La plupart des grandes villes du pays tombent les unes après les autres. »¹⁸

24- Les influences extérieures.

Les influences extérieures sur les conflits peuvent se décliner sous deux tableaux :

- Les influences intra-africaines d'Etats voisins ou non pour des raisons, politiques et /ou économiques.
- L'action des multinationales et des grandes puissances dont les motivations sont économiques pour les unes et strictement stratégiques pour les autres.

Dans ce registre une nouveauté se dévoile avec le conflit à dimension régionale des Grands Lacs.

Déclenché par les pogroms rwandais, le conflit s'est étendu s'est étendu au Kivu, à l'est de la RDC et implique directement aujourd'hui le Rwanda, le Burundi, l'Ouganda, le Zimbabwe, l'Angola.

Les motivations des uns et des autres sont parfois purement politiques ou à la fois politiques et économiques.

Le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda sont à classer parmi les Etats qui jouent sur les deux registres.

Ils considèrent dans un premier temps que sur le plan sécuritaire l'Est de la RDC constitue le sanctuaire de mouvements armés, pour l'essentiel, qui menaceraient la stabilité de leurs régimes et qu'en conséquence, ils ont un intérêt vital à intervenir dans la zone. Une dizaine d'organisations sont citées qui se servent du territoire de la RDC pour mener des attaques contre les régimes de la région.

Sur le plan économique, la pression démographique intenable au Rwanda et au Burundi, source de tensions foncières inclinent les autorités de ces deux pays à repousser au plus loin les Hutu réfugiés au Kivu à défaut de les exterminer. D'autre part, les conflits cycliques dont ils ont tous fait l'objet dans l'histoire ainsi que la politique coloniale belge ont contraint des populations Tutsi comme Hutu à s'implanter suivant différentes vagues au Kivu depuis très longtemps. Leur retour à la mère patrie n'est pas envisageable.

Enfin, pour le Rwanda et l'Ouganda, l'est du Congo est un arrière-pays dont il faut exploiter les richesses pour financer la guerre et permettre aux élites au pouvoir

¹⁵ Armée patriotique rwandaise branche armée du FPR.

¹⁶ Forces armées rwandaises, armée nationale avant la victoire de la rébellion.

¹⁷ Front patriotique rwandais.

¹⁸ Mondes rebelles, acteurs, conflits et violences politiques, édition 1996.

à Kigali et à Kampala de maintenir un niveau de vie privilégié. C'est ainsi que « durant des mois, les troupes rebelles, soutenus par des soldats et des officiers rwandais ont consacré plus d'énergie et à exploiter des régions minières [au Kasai largement au-delà du Kivu]qu'à traquer les assaillants Hutu »¹⁹.

Des comptoirs d'or et de diamants se sont ouverts à Kigali, et le café du Nord-Kivu est exporté via le Rwanda et l'Ouganda.

C'est pour ces raisons que ces Etats militent pour l'éclatement de la RDC en micro-Etats sur lesquels ils exerceraient un contrôle.

L'Angola quant à elle vise principalement l'étouffement de son opposition armée, l'UNITA, depuis le début de la guerre en RDC. En s'alliant avec les forces de Kabila dès l'entame des opérations, Luanda espérait tout simplement priver l'UNITA de ses bases arrières en RDC ainsi que de ses voies pour exporter les minerais extraits des zones qu'elle tient.

Le cas classique était l'Etat voisin soutenant un mouvement conduit par une ethnie minoritaire et/ou persécutée. Les raisons de solidarité ethnique et/ou religieuse (donc humanitaires) étaient souvent invoquées. C'est le cas du soutien guinéen à Foday Sankoh du Liberia. Cependant, là, il est évident qu'au delà de la question de la solidarité Malinké et du facteur religieux, l'Islam, la Guinée table sur une carte lui permettant de toujours disposer d'une influence sur la politique intérieure de son voisin Sierra-Léonais ; Ses richesses en fer situées le long de la frontière commune ne peuvent trouver meilleure voie d'exportation que par la Sierra-Léone.

Des considérations économiques et stratégiques animent aussi les multinationales, des puissances régionales mais aussi les grandes puissances.

« Plusieurs sociétés minières ont été citées pour avoir financé des opérations militaires en échange de contrats avantageux dans l'Est de la RDC : l'américaine Barrick Gold Corporation (dont l'un des actionnaires est l'ancien président Georges Bush), l'australienne Russel ressources dirigée par l'ancien général israélien David Agmon, l'autrichienne Krall, la canadienne Banro american ressources ».²⁰

« La perspective de voir les richesses du Congo mises en exploitation par des Etats définis comme parias par les Occidentaux, ou faire l'objet d'accords sud-sud avec le Zimbabwe, la Namibie (exploitation du cobalt), la Malaisie et même Cuba, a renforcé la méfiance des Etats-Unis »²¹.

En Afrique de l'Ouest, l'engagement massif du Nigéria dans le conflit qui visait fondamentalement à barrer la route à Charles Taylor aurait été motivé par des liens financiers entre le président nigérian et ses proches avec les groupes Libano-syriens installés au Libéria depuis longtemps et le régime de Samuel Doe.

En Sierra-Léone, l'implication d'intérêts financiers étrangers était plus nette par l'entremise de mercenaires. En 1995, le gouvernement Strasser fit appel au Gurkha Security Service une société spécialisée britannique pour l'aider à défaire les troupes de Foday Sankoh. Par la suite, toujours avec le concours financier des

¹⁹ Collette Braeckman, in Manière de voir.

²⁰ Coette Braeckman, in Manière de voir.

²¹ Ibid.

multinationales minières installées dans le pays, on fit appel à Executive Outcome, une société sud-africaine : « Executive Outcome (EXO) est une société « de formation et de conseil dans le domaine militaire » créée en 1989 par Eeben Barlow, un ancien lieutenant-colonel des forces spéciales de l'armée sud-africaine. Au fil des années Barlow a su diversifier ses activités et se trouve désormais à la tête d'une petite holding d'un millier de personnes , Strategic Resource Corporation (SRC), regroupant une vingtaine de sociétés de service qui couvre un large panel d'activités civiles ou paramilitaires : télécommunications, informatique, logistique, déminage, transport aérien, soutien médical, formation, ingénierie, conseil en développement et en investissement, agro-alimentaire, secteur minier, tourisme,etc. Le groupe est installé en Afrique du Sud, en Grande Bretagne et dans plusieurs pays d'Afrique australe... Le coût des prestations d'EXO en faveur des autorités sierra-léonaises est estimé à environ trois millions de dollars par mois, auxquels s'ajoutent les revenus tirés de l'exploitation minière »²²

Ainsi, la cause essentielle des conflits interethniques n'est pas d'origine précoloniale comme trop souvent évoquée. Les causes sont éminemment contemporaines et concernent la question démocratique et les convoitises des uns et des autres sur les ressources nationales ; Convoitises attisées aussi par des intérêts extérieurs très souvent.

A des causes contemporaines, des solutions modernes et originales mais réalistes doivent être apportées.

III - SOLUTIONS DES PROBLEMES AFRICAINS .

Les problèmes du continent étant essentiellement la conséquence de la remise en question de l'Etat post-colonial dans sa structuration et son fonctionnement sur fond d'indigence généralisée, il apparaît logique de se tourner vers des solutions assez globales qui visent à la fois à corriger les tares structurelles à travers une démocratisation plus adaptée, et la promotion d'espaces économiques plus viables par le remodelage des régions.

En fait, sur le plan économique l'intégration constitue la voie dans laquelle les Etats se sont plus ou moins bien engagés alors que dans le domaine militaire la maîtrise des crises connaît des avancées certaines mais insuffisantes pour guérir le mal ; C'est pourquoi la décentralisation véritable et le fédéralisme représentent l'ultime moyen pour enfin mettre le continent en état de normalité : Elles sont en effet la forme la moins mauvaise de démocratie dans un contexte d'Etats multinationaux.²³

31 – L'intégration économique.

²² Mondes rebelles, Acteurs, conflits et violences politiques , édition 1996.

²³ Multinational est moins péjoratif que multiethnique qui renvoie à des civilisations arriérées, ce qui est indémontrable dans le contexte africain.

La création d'organisations régionales économiques s'est d'abord faite sur les décombres des anciennes structures coloniales de l'Afrique française avant de s'élargir à tous les autres Etats.

En Afrique centrale, la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) s'est élaborée sur les héritages coloniaux belges et français. Elle entérine l'existence dans la partie centrale du continent d'un vaste ensemble essentiellement francophone. Elle comprend 10 Etats (Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Tchad et RDC).

Malheureusement la CEEAC dont l'objectif est la création d'un marché commun est pratiquement inopérante. L'agriculture qui aurait pu constituer le moteur de la région est négligée au profit des activités minières.

Et, globalement la zone est en retard en raison des conflits récurrents, une mauvaise gestion sociale des ressources nationales et une insuffisance cruelle d'infrastructures de communication.²⁴

L'Afrique occidentale est la zone la plus avancée dans le domaine de l'intégration économique.

La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été créée par le Traité de Lagos du 28 mai 1975. Elle comprend aujourd'hui 15 membres : le Nigeria, le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Gambie, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, la Sierra Léone, le Niger, le Togo et le Sénégal. La CEDEAO regroupe une population de 210 millions d'habitants dont la moitié est nigériane.

Sa composition transcende les clivages linguistiques car les Etats membres sont francophones, anglophones et lusophones.

Son objectif est la libéralisation des échanges de produits industriels originaires des Etats membres, la coopération en matière de développement industriel et l'institution d'une union douanière et d'une zone monétaire commune.

Elle a à son actif des résultats encourageants sur le plan économique quoique encore insuffisants. Un passeport régional et une monnaie unique sont envisagés pour l'horizon 2004 alors que la prévention et le règlement des crises ont connu des progrès significatifs sur les plans institutionnel et opérationnel.

La crise du Libéria a donné à l'organisation l'occasion d'affirmer un rôle politico-militaire régional plus marqué par l'intermédiaire d'une force d'intervention.

32 - La maîtrise des crises.

Dans le domaine de la maîtrise des crises la tendance qui se dégage est celle de la mise en œuvre de solutions plus pratiques aux problèmes de sécurité collective

²⁴ Encyclopédie géopolitique. Yves Lacoste.

en Afrique aussi bien de la part des Africains eux-mêmes que des puissances partenaires.

En effet, si l'Organisation de l'Unité Africaine, l'OUA, est restée inefficace avant 1990, elle a pris, depuis lors, vraiment un rôle de premier plan tout en déléguant des responsabilités aux organisations sous-régionales; de plus, les puissances ayant cessé de s'opposer par petits pays interposés, essayent de plus en plus de mettre en œuvre de nouveaux concepts dans le domaine du maintien de la paix dans le continent.

En examinant l'évolution de la situation des conflits et des dispositifs institutionnels en charge de la sécurité collective en Afrique, on s'aperçoit qu'en ce qui concerne l'OUA, on a d'abord eu une organisation continentale déconnectée des réalités géopolitiques du continent et irréaliste jusqu'en 1990 puis, à partir de cette période une montée en première ligne des organisations sous-régionales alors que paradoxalement un appui sans précédent était apporté à l'OUA par les puissances comme pour consacrer une nouvelle répartition des tâches en matière de prévention et de règlement des conflits.

La posture de l'OUA face aux conflits est dans un premier temps trop déconnectée des réalités géopolitiques du continent.

En effet, la Charte constitutive prévoit bien une « commission de médiation de conciliation et d'arbitrage » compétente pour les litiges entre Etats. Mais force est de relever que cette commission n'a pas eu à beaucoup s'investir ; d'une part pendant la guerre froide l'entente cordiale Washington - Moscou permettait d'apaiser les conflits locaux anciens, et d'autre part les Etats ont systématiquement jusqu'à présent préféré saisir la Cour internationale de justice ou les tribunaux arbitraux pour traiter leurs différends.

Par ailleurs, Il faut aussi noter que l'OUA a démarré avec un volontarisme irréaliste. L'article 20 de la Charte prévoit une « Commission de défense » chargée d'harmoniser les politiques de défense et de sécurité des Etats membres. A l'actif de cette commission, des propositions surréalistes : création d'un haut-commandement unifié pour l'Afrique (Accra novembre 1963), constitution d'une Force africaine de défense (Freetown, février 1965) et d'une Académie africaine (Conakry, 1974).

Il faut attendre la fin de la guerre froide pour voir la posture de l'OUA évoluer par rapport aux conflits et les interventions extérieures devenir moins suspectes.

La Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement tenue au Caire en juin 1993 exprime pour la première fois sa « préoccupation au sujet des conséquences internes des conflits ». C'est la fin de l'interprétation restrictive du principe de non – ingérence et de la passivité face aux conflits intérieurs.

En fait, cette évolution de la position de l'OUA a débuté en 1990 à Banjul, quand la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a décidé de l'envoi de « l'Ecovas monitoring Group » (ECOMOG) au Libéria.

Désormais, le principe de la sous-régionalisation des interventions est considéré comme souhaitable alors que concomitamment la communauté

internationale montre les signes d'un engagement plus partagé en faveur de la paix en Afrique.

Cependant, l'idée de la sous – régionalisation de la sécurité collective n'est pas nouvelle. Dès les débuts de l'OUA, le Président Senghor préconisait qu'on privilégiait une organisation régionale de la sécurité collective en Afrique (il s'agissait de s'organiser en Afrique du Nord, de l'Ouest, de l'Est et du Sud).

Il n'est donc pas surprenant que l'Afrique occidentale soit aujourd'hui la sous-région la plus avancée dans le domaine des systèmes de sécurité sous-régionaux. En 1977, l'Accord de non-agression et d'assistance en matière de défense (ANAD) naît et regroupe sept Etats francophones d'Afrique de l'Ouest.

En 1978, sur l'initiative du Togo et du Nigeria le principe d'un protocole d'assistance mutuelle entre Etats ouest-africains dans leur ensemble et au-delà des barrières linguistiques est retenu. Le protocole est signé mai 1981 à Freetown par 13 des 16 Etats de la CEDEAO. Il prévoit la mise sur pied de « forces armées alliées » destinées à intervenir en cas d'agression extérieure, de conflit entre Etats membres, voire de « conflit interne attisé par des puissances extérieures au continent ». En août 1990, le mini- sommet de la CEDEAO de Banjul se saisit du conflit libérien et décide d'y envoyer le « groupe de la CEDEAO pour le contrôle du cessez-le-feu » ou ECOMOG grâce auquel aujourd'hui le Libéria a retrouvé un début de normalité.

En Afrique centrale où, la situation a été depuis assez longtemps marquée par la prolifération de conflits internes dans la plupart des pays et, une tension latente entre certains Etats, on a commencé un peu plus tardivement à actionner un levier sous-régional de sécurité collective. Comme en Afrique de l'Ouest, l'initiative a germé dans le cadre de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale et mais sous la tutelle directe de l'ONU à travers le « Comité consultatif permanent de l'ONU sur les questions de sécurité en Afrique centrale ». Un « pacte de non –agression » prévoyant la création d'une force d'intervention au niveau sous-régional a été signé en septembre 1993 à Libreville et paraphé un an plus tard à Yaoundé.

En Afrique australe aussi, avec la montée en puissance du rôle de l'Afrique du Sud, la SADC (Southern Africa Development Community) a décidé de se doter d'un organe de défense et de sécurité.

Les efforts entrepris au niveau des différentes sous-régions s'ajoutent maintenant à l'appui récent des puissances au dispositif institutionnel de l'OUA en charge des questions de prévention et de règlement des conflits. On a même parlé d'une « OPA²⁵ » sur l'organisation continentale.

C'est ainsi que les Etats-Unis ont accordé un concours de 3,5 millions de dollars en 1994 pour les opérations de maintien de la paix et la prévention des conflits en Afrique, qui se sont ajoutés aux 3 millions de dollars du Programme des Nations-Unies pour le Développement au titre de la résolution des conflits. En juin 1997, l'Union Européenne a apporté une aide au renforcement du centre de gestion des conflits de l'OUA.

²⁵ Offre publique d'achat.

En définitive, si l'OUA a été très peu performante au lendemain de sa création, il faut en trouver l'explication dans la définition initiale de la menace sur les tout jeunes Etats. En raison du caractère arbitraire des frontières, on a cru devoir faire effort sur leur intangibilité tout en évitant d'interférer dans les affaires intérieures des Etats le temps qu'ils se consolident. Ultérieurement, les organisations sous-régionales se sont imposées en prenant l'initiative d'intervenir militairement dans les conflits intérieurs notamment au Liberia, avec la bénédiction de l'OUA qui, elle aussi, voyait dans le même temps son rôle en matière de sécurité reconnu et son action soutenue par les grandes puissances.

L'appui des grandes puissances ne s'est pas seulement limité au soutien financier à l'OUA, puisque dans la foulée, des initiatives novatrices ont été mises en œuvre pour doter le continent de moyens de réaction adaptés aux situations de crise ou d'urgence.

Au premier rang de ces puissances, les Etats-Unis après leur douloureuse campagne somalienne et, la France en continuation d'une coopération militaire fortement enracinée avec l'Afrique francophone, ont conçu des programmes complémentaires dans les faits, destinés à apporter des solutions réalistes et pragmatiques aux problèmes des opérations de maintien de la paix en Afrique.

Les Etats-Unis ont élaboré un programme baptisé « African crisis response initiative »(ACRI) et la France a mis en œuvre le concept de « Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix »(RECAMP). Si l'objectif d'impliquer les Africains dans la gestion ou le règlement de leurs conflits est unanimement partagé, il reste que quelques différences peuvent être relevées dans la conception et la conduite des différents programmes.

Les principales similitudes sont d'ordre politico-militaire: aussi bien pour l'ACRI que pour le RECAMP, il s'agit fondamentalement d'une initiative globale des puissances occidentales, depuis l'appel du Sommet des Huit de Denver destinée à soutenir la paix en Afrique ;

Dans les deux cas la proclamation est forte du principe de la responsabilisation des principaux concernés dans la conduite des opérations de maintien de la paix sur leur continent sous l'égide des Nations Unies et de l'OUA et/ou des organisations sous-régionales.

Enfin la concordance des points de vue est totale sur la définition des capacités et du volume de forces nécessaires pour de telles opérations préparées suivant le principe des modules en attente de l'ONU.

En effet, pour tous les deux programmes, il s'agit de former des bataillons aptes aux opérations de maintien de la paix dans le cadre d'une force de la taille d'une brigade capable de :

- faire face à une crise ouverte afin d'aider au rétablissement de la paix, assurer la protection de la population et faciliter l'action humanitaire.

- stabiliser une crise par un déploiement préventif sous le chapitre 6 de la charte des Nations-Unies.

Sur le plan des différences par contre, l'approche américaine est bilatérale même si, pour des raisons de transparence et de confiance, il a toujours été systématiquement recommandé au pays hôte d'inviter les armées des pays voisins à participer aux exercices en qualité d'observateurs.

Sous ce registre, la France en revanche, a privilégié d'emblée, une démarche multilatérale en s'appuyant les solidarités sous-régionales pour concevoir et conduire son programme. Ainsi, Guidimakha²⁶ qui a été le premier test de la mise en œuvre du RECAMP est un exercice qui s'est déroulé dans la région frontalière commune au Sénégal, au Mali et à la Mauritanie, et a vu la participation de huit Etats Ouest africains.

De plus, il est clairement établi que la France entend désormais aider ces pays à disposer d'outils de maintien de la paix afin qu'ils conduisent des opérations avec l'appui et la participation de toutes les bonnes volontés notamment dans le cadre du soutien logistique. Que ce soit pour la Mission de Surveillance des Accords de Bangui ou la Mission des Nations-Unies en République centrafricaine en effet, les armées françaises ont assuré le volet du soutien logistique qui conditionne la faisabilité de l'opération de maintien de la paix. D'ailleurs, la mise en place d'équipements d'un bataillon et d'un hôpital chirurgical de campagne constitue une partie intégrante du concept RECAMP. "Prépositionnés" dans les pays où la France dispose d'une base, ces matériels sont destinés à l'entraînement des forces des pays qui le désirent et à l'équipement des unités des pays participant effectivement aux opérations de maintien de la paix sur le continent. Cela a été le cas en Centrafrique et en Guinée-Bissau pour l'ECOMOG.

Les modalités du suivi de l'action de formation sont aussi différentes selon les programmes. L'ACRI est un programme d'une durée de cinq ans, conduite sur des cycles initiaux de soixante jours, avec un volet formation de formateurs ; par la suite, il est prévu tous les six mois, une évaluation et une remise à niveau.

Le programme RECAMP se caractérise par une plus grande ouverture dans ce domaine parce qu'il s'inscrit dans le long terme, avec des exercices tous les deux ans, ponctués de séminaires et de travaux d'états-majors. Il ne faut pas croire que le volet de la formation des formateurs est négligé car des détachements d'instruction sont systématiquement activés en préparation des exercices, et dans le cadre de la mise en condition des contingents en préliminaire à leur déploiement. Mieux, une école de maintien de la paix a été créée à Zambakro en Côte-d'Ivoire. Elle est destinée à organiser des stages dans les disciplines relevant du maintien de la paix au profit de tous les pays africains quelle que soit leur langue officielle.

La France et les Etats-Unis sont certes en pointe dans le domaine du soutien à la paix en Afrique mais ils ne sont pas seuls. Le Royaume-Uni entre autres, conduit des actions intéressantes dans l'Afrique anglophone.

²⁶ Exercice conduit en début 1998 dans la frontière commune au Sénégal, au Mali et à la Mauritanie.

Les efforts fournis par les puissances occidentales sont à saluer. Par delà le fait que les différents programmes permettent effectivement de doter les armées africaines d'outils efficaces de maintien de la paix, ils concourent activement à « développer la coopération régionale et à consolider les relations d'amitié entre les nations participantes ».

Il appartient surtout aux Africains de participer encore plus activement à l'optimisation des programmes en réfléchissant sur les possibilités de faire mieux avec leurs partenaires en agissant principalement sur leurs structures institutionnelles, politiques et territoriales.

32- Réaménagement de l'espace territorial et politique .

Le fait que les causes des conflits ressortissent de rivalités ethniques dues à des systèmes politiques non consensuels et à la mauvaise répartition des bénéfices tirés des ressources nationales incite instamment à proposer un modèle démocratique alternatif pour résoudre durablement les tensions. La décentralisation à l'intérieur des Etats et le néo-fédéralisme entre ceux-ci constitueraient sans doute les voies les plus réalistes qu'il reste à l'Afrique à explorer sans délai.

La distinction entre la décentralisation et le fédéralisme se situe davantage sur le plan juridique que pratique. « Dans un cas comme dans l'autre, en effet, le but recherché est le même, il s'agit de reconnaître l'autonomie des populations dans la gestion des affaires qui leur sont propres . Le fédéralisme est ainsi la forme la plus poussée de décentralisation ». Pour cette raison, cette forme d'aménagement de l'espace politique et administratif à l'intérieur des Etats doit être systématiquement privilégiée chaque fois que l'Etat-nation est inexistant, comme dans toute l'Afrique noire.

Sa forme et ses fondements qui la rapprochent du fédéralisme autorisent à directement présenter les vertus du fédéralisme avant d'indiquer le mode opératoire original qui pourrait au moins constituer une base de réflexion pour la mise en route des projets fédéraux actuels, ultimes étapes de l'intégration économique en construction.

34- Vertus du fédéralisme.

L'essence du fédéralisme réside dans la base démocratique de sa conception, la dynamique en permanence consensuelle de sa mise en œuvre, et la souplesse de sa genèse, son adaptabilité aux situations les plus diverses.

« Le mot fédéralisme vient du latin "foedus" qui veut dire pacte ou encore "foederis" qui signifie alliance. C'est que, contrairement à l'Etat unitaire qui repose sur une volonté unilatérale de l'autorité centrale dans l'élaboration des institutions, le domaine du fédéralisme est par excellence celui où, selon Georges Scelle, l'origine des compétences juridiques se trouve dans « le consentement libre et dans l'accord conventionnel des volontés ». Il s'agit donc d'un domaine d'égalité juridique et d'association et non plus d'un milieu d'autorité et de domination ».

Il repose en pratique sur les principes fondamentaux suivants :

- Le principe d'autonomie : l'autonomie la plus large doit être reconnue à tous les hommes et à toutes les collectivités parce que la richesse matérielle, culturelle et spirituelle de l'humanité dépend du degré d'autonomie de tous ses membres, personnes et groupes.
- Le principe de l'exacte adéquation : « Chaque type de collectivité et chaque niveau doivent recevoir compétence pour résoudre les questions, qui soit en raison de leur nature, soit en raison de leurs dimensions, ne sont solubles que là. Les pouvoirs juridiques doivent, dans tous les cas, s'avérer adéquats aux tâches à remplir ».
- Le principe de participation : toutes les parties collaborent aux œuvres qui concernent l'Etat fédéral dans sa globalité, notamment dans tout ce qui concerne les modifications constitutionnelles.
- Le principe de coopération : l'accent est mis sur la coordination et le contrat plutôt que sur la subordination et la décision unilatérale. Il y a une coopération horizontale entre les collectivités de même niveau, et une coopération oblique entre des collectivités de niveaux différents.
- Le principe de complémentarité : « par ce principe, le fédéralisme apparaît comme un phénomène politique qui concilie les contraires et les transforme en entités complémentaires. D'une façon générale, le gouvernement fédéral ne s'oppose pas aux Etats membres, ni ceux-ci entre eux. Les mécanismes démocratiques de répartition des compétences font qu'il y a constamment équilibre et harmonie de la société fédérale. Cette harmonie requiert un partage ajusté entre les parties, où chacune éprouve le besoin de recourir à l'autre pour combler ce qu'elle ne possède pas en totalité.
- Le principe des garanties qui se déclinent en garantie des compétences et garantie d'utilisation des compétences.
La garantie des compétences prévient les institutions des abus de la force, c'est-à-dire des abus d'une quelconque autorité.

Cette garantie est principalement constitutionnelle et juridictionnelle.

La garantie d'utilisation des compétences concerne les mécanismes qui veillent à la bonne utilisation des compétences. Elle porte surtout sur les différents systèmes de péréquation des ressources et des charges.

Enfin, le fédéralisme est de genèse souple : Il peut en effet procéder de la ségrégation ou de l'agrégation.

- Le fédéralisme par ségrégation est spécifique à l'Etat unitaire car il obéit à une force centrifuge. « Ce sont des dissimilitudes entre groupes d'une collectivité primitivement unitaire qui engendrent le fédéralisme par ségrégation ». C'est le

type de fédéralisme qui est « le plus susceptible de faire évoluer les antagonismes ethniques intraétatiques de l'Etat unitaire africain en relations de coexistence harmonieuses. Lorsqu'il se produit à l'intérieur de l'Etat unitaire, le fédéralisme par ségrégation entraîne l'autonomie des différentes collectivités culturelles. Ainsi, dans l'Etat unitaire, et sur la base du principe d'autonomie, le fédéralisme par ségrégation se construit-il par la décentralisation. »

Les deux processus sont étroitement liés. Selon Georges Scelle, « il n'y a fédéralisme que dans le cas et la mesure où les représentants (organes) des collectivités composantes restent des gouvernements, dotés d'une compétence discrétionnaire insusceptible d'un contrôle d'opportunité ou contrôle hiérarchique, et ne relevant que du contrôle de légalité... C'est par ce trait que le fédéralisme s'identifie avec la décentralisation. La décentralisation véritable est également caractérisé juridiquement par l'octroi d'une compétence discrétionnaire, si étroite soit-elle, à des représentants locaux qui de ce chef sont des gouvernants ».

- Le fédéralisme par agrégation ou par association est la conception la plus courante que les individus ont du fédéralisme. « Il s'agit simplement du phénomène par lequel des collectivités décident de s'unir en raison de leur similitudes, en vue de défendre des intérêts et de promouvoir des objectifs communs, tout en gardant leurs caractères distinctifs... C'est la formule idéale pour résoudre les problèmes conflictuels interétatiques, les problèmes de développement économique et les problèmes de domination. Le fédéralisme par agrégation devrait faire naître une chaîne de solidarité, de complémentarité et de sécurité entre les peuples africains... »

33- Le fédéralisme nucléaire²⁷ ou néofédéralisme.

Le fédéralisme africain a été défini comme le « processus par lequel s'organise la société africaine à l'intérieur du continent pour constituer de vastes ensembles régionaux, ces ensembles pouvant être soit des Etats, soit des organisations régionales »²⁸.

La stratégie qui semble la plus à même de régler la question des conflits ethniques semble être celle de Marc-Louis Ropivia : le fédéralisme nucléaire.

Le concept est novateur parce qu'il rompt avec les mythes panafricanistes et le dogme de l'unité culturelle, il est en plus pragmatique et réaliste parce qu'il refuse la vastitude et la spontanéité ; Enfin et surtout, il comble le déficit démocratique...

La rupture du néofédéralisme africain avec le panafricanisme se révèle principalement dans les aspects ci-après :

- La consubstantialité du mouvement d'unité africaine et le panafricanisme est fautive parce que ce dernier était une préoccupation purement négro-américaine.

²⁷ Terme emprunté à Marc-Louis Ropivia dans Géopolitique de l'intégration en Afrique Noire. L'Harmattan, 1994.

²⁸ Doudou Thiam, le Fédéralisme africain, Paris, Présence Africaine, 1972.

Il revendiquait d'abord des questions d'identité culturelle, puis symbolisa un mouvement de retour vers l'Afrique (colonisation du Libéria et de la Sierra Léonne) avant de devenir un forum d'échanges entre Africains anglophones essentiellement et intellectuels négro-américains.

- Or, le combat a commencé à l'intérieur du continent avec les églises chrétiennes d'Afrique puis les mouvements messianiques (éthiopianisme en Afrique du sud et kimbanguisme au Congo).
- L'unité culturelle de l'Afrique est un mythe et ne résiste pas à l'analyse car la diversité culturelle est évidente en Afrique : Elle est la conséquence de la diversité des milieux physiques.
- Enfin, « l'unité de l'Afrique qui ne saurait être celle d'un vaste Etat centralisé est complémentaire de la diversité réelle des Africains ».

Le fédéralisme nucléaire²⁹ est pragmatique de par ses fondements et sa méthodologie.³⁰

En effet, par fédéralisme nucléaire il faut comprendre une stratégie de fédéralisation graduelle et limitée dans l'espace. Il s'appuie initialement sur un noyau fédéral constitué de deux Etats appelés dyade fédératrice ou molécule bi-étatiques puis s'élargit par moléculisation mais tout le processus reste confiné dans une même aire culturelle.

Ce noyau initial se consolide d'abord dans le rodage des mécanismes institutionnels du néo-fédéralisme avant d'aborder la phase d'élargissement, toujours par **moléculisation**.

Concrètement, l'élargissement procède de deux voies :
Soit le noyau initial s'arrime à une autre molécule bi-étatiques de la même ancienne obédience coloniale.
Soit il s'enrichit simplement d'un Etat supplémentaire appartenant à une ancienne obédience coloniale différente par l'intermédiaire d'un groupe ethnique de contact.

« Le fédéralisme nucléaire est un phénomène d'intégration politique qui ne permet que d'envisager un processus de fédéralisation limité dans l'espace à l'aire culturelle... [donc il] ne peut être que le reflet de la diversité culturelle ».

En pratique le concept central du fédéralisme nucléaire est celui de la **charnière fédérative** : il n'y a pas d'arbitraire dans la désignation du partenaire fédéral. Ropivia présente ce concept en ces termes : « Etant donné que dans le contexte international un Etat d'un continent se trouve toujours contigu à d'autres Etats avec lesquels il existe une interpénétration de culture et d'histoire, le choix du partenaire devra se porter vers le voisin avec lequel les forces de liaison historiques et socioculturelles se sont manifestées et se manifestent encore avec la plus grande intensité et ont permis aux deux unités fédérantes de jouir de la plus longue séquence historique de communication. Le lieu géographique situé entre les deux

²⁹ De "noyau".

³⁰ Marc-Louis Ropivia, Géopolitique de l'intégration en Afrique noire, l'Harmattan 1994.

Etats où ces forces s'expriment de la manière la plus vivace constituent la charnière fédérative ».

Ainsi, au lieu de nier la diversité culturelle de l'Afrique noire des auteurs ont cherché à amoindrir son impact en proposant des axes de regroupement fondés sur : « l'affinité des cultures, basée sur un genre de vie et des traits de culture matérielle communs, et l'environnement naturel. En somme, l'affinité des cultures situées dans le même environnement naturel constitue le principe du regroupement en aires culturelles ».

Dans ces conditions, l'Afrique noire en compte sept (voir cartes en annexes) : Soudan occidental, Côte de Guinée, Soudan oriental, Congo, Cap Est, aire du bétail de l'Afrique orientale et Khoisan.

Selon M.J. Herskovits³¹ interprété par J. Marquet « l'aire culturelle est une région dans laquelle des cultures similaires peuvent être trouvées. Le cadre géographique est encore très important dans cette notion mais il est subordonné aux ressemblances culturelles... Les cultures de chaque aire se ressemblent globalement. Ainsi les cultures de la région pastorale de l'Est sont toutes centrées sur la haute valeur de prestige accordée au gros bétail et ce foyer d'intérêt marque l'ensemble de la carte politique du continent qui devrait donc s'appuyer sur ces aires culturelles de chacune des cultures ».

33 – La solution du déficit démocratique.

La résorption du déficit démocratique constaté à la base de tous les conflits interethniques s'obtient par le biais de la mise en application des principes relatifs à l'autonomie de la personne humaine et celui du consentement du peuple.

Parmi les théoriciens actuels du fédéralisme, le courant personnaliste est celui qui privilégie tout particulièrement le principe d'autonomie. L'un des tenants du courant, Ferdinand Kinsky explique ainsi le personnalisme : « L'épanouissement de la personne exige d'abord son autonomie, sa liberté, mais celle-ci ne se conquiert qu'à condition que les communautés de base, les groupes "à hauteur d'homme", qui permettent de véritables relations personnelles, soient à leur tour autonomes.

Certes, il ne s'agit nullement de cultiver la nostalgie du clocher. En pratique, le principe d'autonomie signifie la nécessaire destruction du centralisme oppressif des grandes organisations de masse, soit par une véritable décentralisation du pouvoir décisionnel vers la base, soit, mieux encore, par la création de communautés nouvelles de dimension humaine : organisation de quartiers dans les grands espaces urbains, regroupement des ouvriers en équipes de travail autonomes dans les usines...Chacune de ces entités ne pourra jouir de son autonomie que dans la mesure où elle disposera de moyens statutaires et financiers pour exercer ses droits, tous ses droits ».

Guy Héraud, un autre théoricien du fédéralisme abonde dans le même sens en écrivant justement « qu'il n'est de sujet conscient, il n'est de communauté digne de ce nom, sans l'autonomie. hors de l'autonomie commence le monde de la caserne et celui des robots. Car l'autonomie est la liberté, l'autonomie est la création, l'autonomie est la responsabilité, l'autonomie est la seule vie digne d'être vécue ».

³¹ Melville J. Herskovits, l'Afrique et les Africains entre hier et demain, Paris, Payot, 1965.

Donc, l'autonomie est primordiale dans l'approche fédérale dans la mesure où, c'est par elle qu'on obtient l'implication, la participation des organisations de masse, des citoyens, par leur volonté librement exprimée.

La volonté librement exprimée, c'est-à-dire dans le cas présent, la conscience fédérale, est le deuxième axe de résorption du déficit démocratique.

En effet, « tout mariage implique évidemment un consentement mutuel et l'arrangement fédéral étant par excellence la forme d'union la plus achevée entre deux ou plusieurs Etats nécessite lui aussi un consentement de la part de chacune des parties concernées. Le consentement recherché ici est, bien entendu, celui du peuple qui a le droit de connaître la nature et les modalités du contrat qui vont le lier à un autre peuple. La conscience fédérale doit donc naître de la libre circulation des idées entre les communautés qui se préparent à s'unir et du libre accès à l'information à l'intérieur de chaque Etat. De telle sorte que le peuple devra signifier sa volonté ou son refus d'association par le biais des mécanismes démocratiques usuels (referendum). Le pouvoir politique qui a la charge de négocier l'alliance avec un autre Etat ne doit se considérer que comme l'expression d'une volonté qui lui a été déléguée par le peuple librement consentant ».³²

Conclusion.

Ainsi donc, des solutions aux conflits en Afrique existent parfaitement. Elles consistent dans le réaménagement général de la carte politique du continent à travers une approche fédérale originale qui serait mise en œuvre aussi bien à l'intérieur des Etats qu'entre eux ; la décentralisation véritable dans l'Etat unitaire confronté à des forces centrifuges, et le fédéralisme entre les Etats pour supprimer les risques de conflits armés tout en promouvant une véritable intégration économique.

La situation du continent africain est très préoccupante. L'écart qui le sépare des autres continents n'a cessé de s'élargir depuis le choc pétrolier des années 70 aggravé par la chute brutale du prix des matières premières.

L'articulation de l'Afrique noire en une multitude de micro-Etats, a facilité la mise en place d'un ordre économique mondial particulièrement défavorable aux économies extraverties du continent .

C'est ainsi que cumulativement à une réduction drastique de l'aide publique et une mauvaise gestion des ressources par des appareils étatiques médiocres, le continent a été plongé depuis, dans une période de marasme économique qui a vite fait d'exacerber les clivages entre les pouvoirs politiques et les autres composantes des Etats. Ce phénomène s'est traduit par une généralisation des conflits armés très meurtriers.

³² Ropivia.

Le piétinement observable dans le règlement des problèmes du continent découle d'une erreur de diagnostic.

En fait, un large secteur d'opinion, a priori éclairé, a toujours imputé l'origine des conflits africains, lesquels, se manifestent systématiquement sous forme de rivalités et de conflits ethniques aux contentieux qui seraient hérités de l'esclavage. Des contentieux entre ethnies négrières et ethnies victimes. Cette opinion s'avère erronée pour peu que l'on se penche attentivement sur les conflits.

Si le phénomène ethnique est omniprésent, il pose le problème de l'organisation des systèmes politiques. Il s'agit essentiellement de l'exercice ethnique et clanique du pouvoir sur fond de prédation des ressources.

D'ailleurs, à part le cas de l'Ethiopie et de l'Erythrée on constate qu'il n'y a de guerre que dans des zones riches.

Et, ces zones intéressent aussi des Etats voisins pour des raisons économiques et/ou politiques ainsi que des intérêts étrangers pour des profits financiers et /ou stratégiques. Ceux-ci ne manquent pas d'attiser voire de susciter les animosités.

Aussi, peut-on sans risque de se tromper imputer l'essentiel de la conflictualité en Afrique à un déficit démocratique qu'il convient de combler sans délai.

La solution idoine consiste dans la décentralisation et le fédéralisme comme démarche politique hautement démocratique alors que le fédéralisme nucléaire est un mode opératoire original qui allie progressivité, modestie et rigueur.

Mais encore faudra-t-il s'interroger sur la façon dont il faudra mettre en œuvre le projet démocratique dans un environnement où l'analphabétisme est encore très important.

Ce n'est nullement un frein mais, juste une donnée qu'on a fortement intérêt à intégrer dans la réflexion.

Table des matières :

Préambule

I- L'Afrique : un concentré de problèmes

11- Genèse de la prolifération étatique :

12- La faillite économique :

13- La généralisation des conflits :

14- La faillite politique :

II- Causes fondamentales des conflits

21- Le facteur ethnique :

22- Les enjeux économiques :

23- L'incapacité des armées régulières :

24- Les influences extérieures :

III- Les solutions des problèmes africains :

31- L'intégration économique :

32- La maîtrise des crises :

33- Le réaménagement des espaces politico-territoriaux :

34- Les vertus du fédéralisme :

35- Le fédéralisme nucléaire :

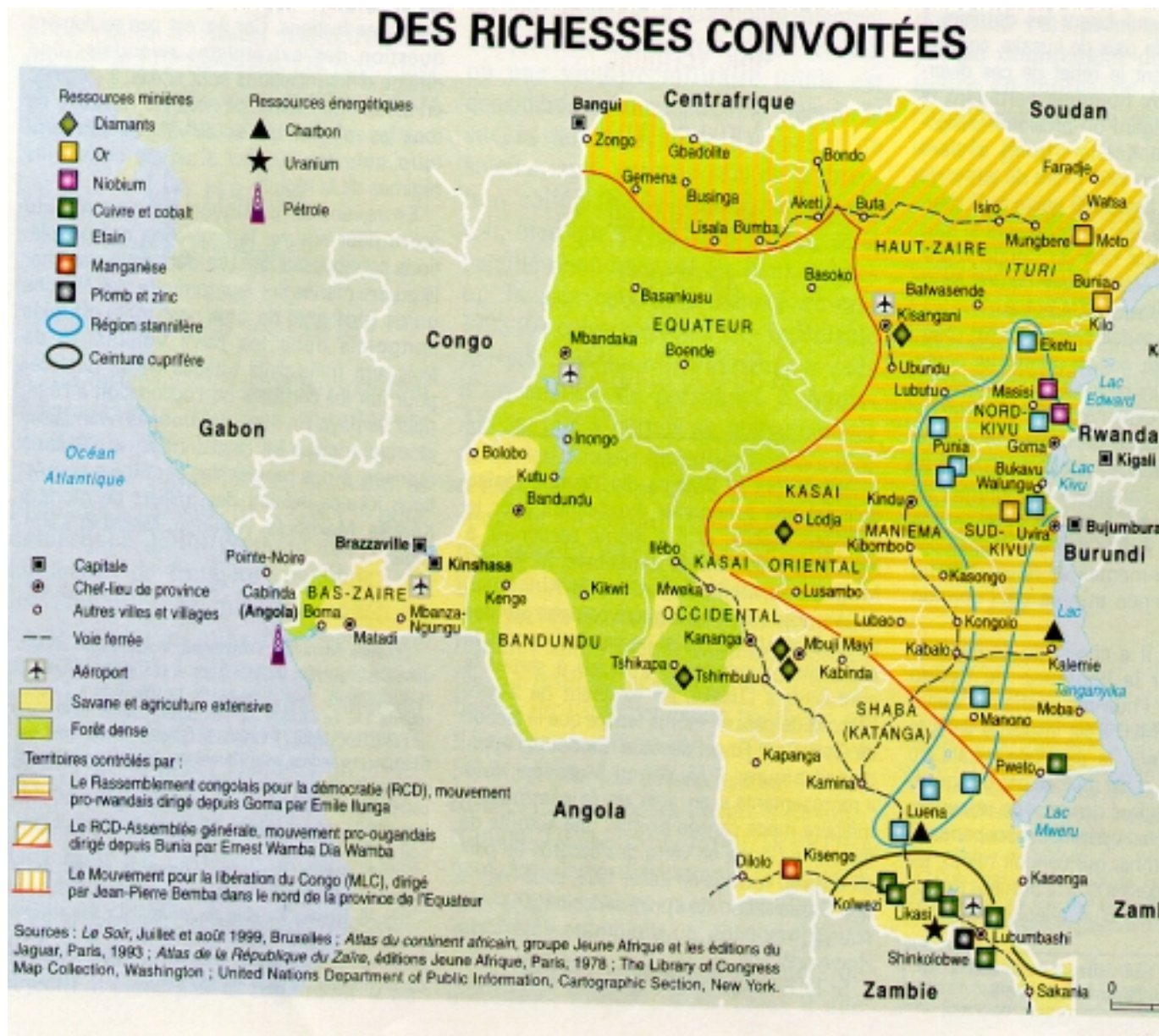
36- Aspects particuliers de la résorption du déficit démocratique :

Conclusion :

BIBLIOGRAPHIE :

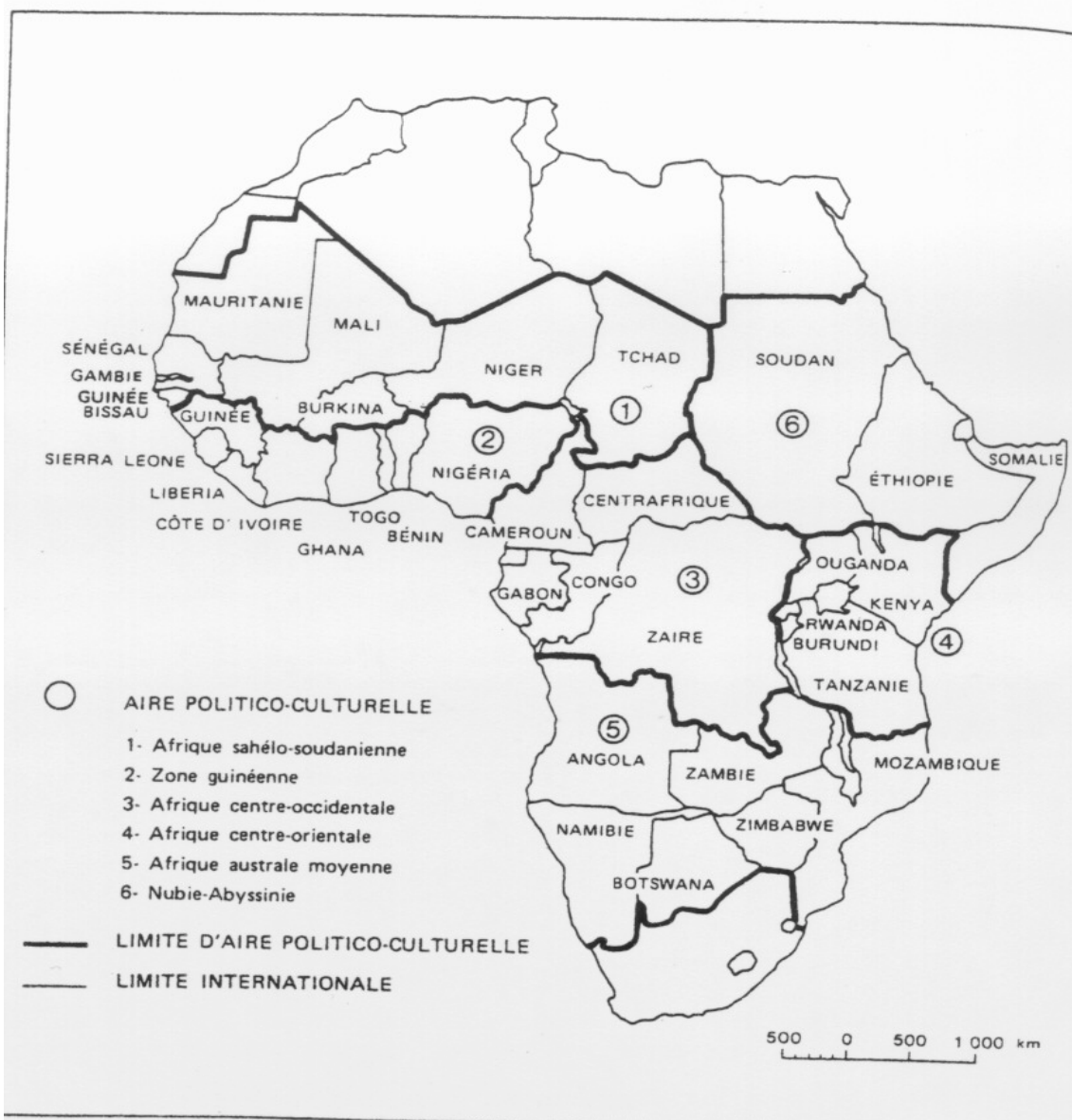
- **Axelle Kabou, "Et si l'Afrique refusait le développement, l'Harmattan.**
- **Jeune Afrique annuaire 1994.**
- **De l'aide au partenariat : Rapport de l'atelier " développement du groupe**
- **Monde-Europe" Xie plan 1993.**
- **Rapport général conférence des intellectuels et de culture d'Afrique, Dakar 1996**
- **Géopolitique de l'intégration de l'Afrique noire, Marc-Loius Ropivia, l'Harmattan 1994.**
- **Archives du Monde diplomatique.**

ANNEXE 2 EXEMPLE D'ENJEUX ECONOMIQUES POLEMOGENES.



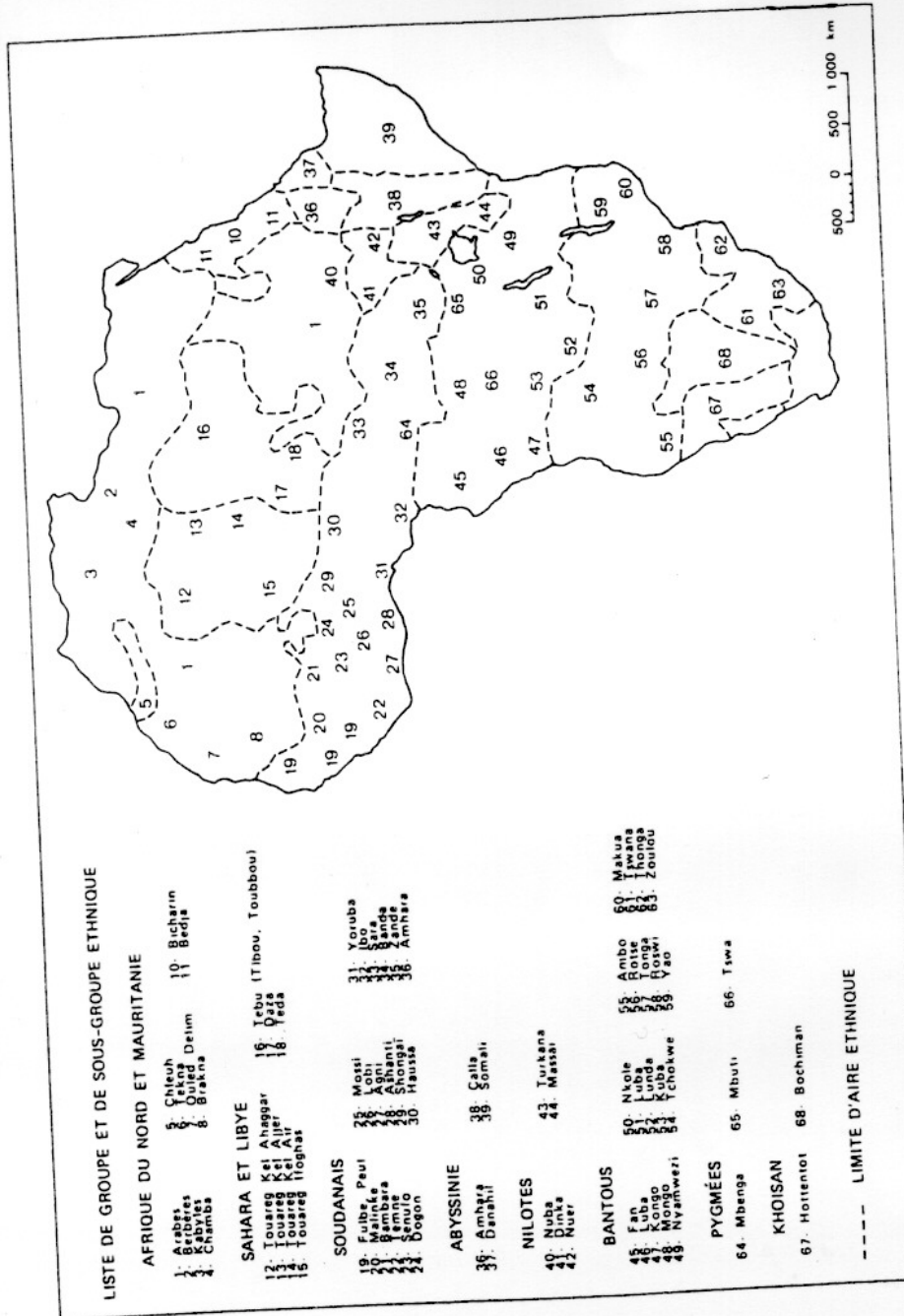
ANNEXE 3 LES AIRES CULTURELLES.

Figure 7 : Les aires culturelles comme support des grands États fédéraux.



ANNEXE 4 DIVERSITE ETHNIQUE.

Figure 3 : La diversité ethnique de l'Afrique : autre exemple de diversité culturelle.



Les liens fédératifs potentiels.

Figure 11 : Les liens fédératifs potentiels en Afrique noire.

